

 <p>Commission Règles et qualité</p> <p>REF : CNIG 2024.007</p>	<p>Groupe de Travail animé par :</p> 
<p>Mandat du GT CNIG</p> <p>« QUALIFICATION DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES »</p>	

PREAMBULE

La question autour de la qualification des données géographiques est une démarche ancienne et qui a été relancée activement en 2017 par le Cerema et le CRIGE-PACA. La publication d'une série de fiches méthodologiques côté Cerema sur le décryptage de la norme ISO 19157 et d'une journée technique côté CRIGE en juin 2017 ont permis de mettre en avant des enjeux et besoins autour de la qualité des données géographiques. Cette dynamique a été confortée en février 2018 par le séminaire de Lyon, point de départ de la constitution d'un groupe de travail national, rassemblant différents acteurs publics et privés, aujourd'hui porté par le CNIG.

Animé initialement par le Cerema, il est aujourd'hui porté par une co-animation IGN et CRIGE PACA

1 – ÉLÉMENTS DE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

1.1 Une succession d'initiatives opérationnelles pour le bien des données

La dynamique influée par la Directive européenne INSPIRE de 2007¹ a permis de mettre en avant de multiples infrastructures de diffusion de données se basant sur l'ensemble des protocoles d'échanges et de standards, (élaborés et validés par le CNIG à travers une [commission dédiée](#)).

La création en 2011 de data.gouv, porté par Etalab ayant pour vocation la réutilisation libre et gratuite des informations publiques, met au jour les enjeux de l'interopérabilité entre infrastructures de données.

Ce mouvement opendata est conforté par la loi république numérique de 2016 et qui aura comme conséquence, entre autres, de diffuser largement ces données publiques pour faciliter l'innovation et la réutilisation de l'information. Un service public de la donnée sera mis en place en 2017 ouvrant au public plusieurs jeux de données référentiels. Ces données s'ajoutent à celles du transport, ouvertes en 2015, le référentiel national des bâtiments, ou plus récemment l'adressage², pointant également un fort enjeu de souveraineté des données. Il apparaît ainsi urgent de cadrer ces diffusions à travers des standards (ex du

¹ La directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007, dite directive Inspire, vise à établir une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement. Elle est transposée dans le droit français depuis l'ordonnance du 21 octobre 2010

² [La base adresse nationale \(BAN\)](#) permet une harmonisation et centralisation des adresses sur le territoire national permettant à tous un accès rapide et efficace à des services publics comme les secours et le numérique.

standard des documents d'urbanisme), schémas (ex du schéma Base Adresse Locale (BAL)) ou via des plateformes de services de validation à l'image de [validata](#) porté par OpenDataFrance.

De manière plus récente, des initiatives sont en cours pour évaluer la qualité des données de l'écosystème de la donnée de la transition écologique et de la cohésion des territoires, à travers des séries d'indicateurs de qualité basés sur les métadonnées.

Il faut citer également la [directive européenne 2019/1024](#) qui établit une liste de données à forte valeur³ mises à disposition librement en juin 2024 et sur lesquelles la qualité sera un enjeu fort dans la réutilisation de ces dernières.

1.2 Une ouverture facilitée mais une qualité encore mal gérée

Évaluer l'ensemble de ces données issues des différentes démarches d'ouvertures n'est pas si simple. L'ensemble des acteurs de la donnée géographique et ouverte, sont de plus en plus au fait des standards, normes, schéma et validateurs mis à leur disposition. Dans tout cet écosystème, la vulgarisation et l'acculturation au contrôle qualité d'une donnée doivent être mises en place. Ces démarches ont été portées depuis plusieurs années par le Cerema et le CRIGE PACA. Que ce soit à travers des fiches synthétiques⁴ ou à travers des séries de webinaires sur la simplification et vulgarisation de la norme internationale ISO 19157⁵ - réunissant plusieurs centaines de participants - les producteurs et utilisateurs ont montré leur volonté de connaître les méthodes et outils pour décrire et évaluer de manière pertinente leur patrimoine de données.

Côté État, en lien avec la circulaire du 27 avril 2021 relative à une politique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, la feuille de route proposée par le CGDD pose trois enjeux : gagner en efficacité et en pertinence, amplifier l'impact écologique et faciliter l'accès à la donnée pour une transparence de l'action publique et d'innovation.

Un des objectifs visés est notamment de "rendre la donnée mobilisable en augmentant la qualité des données [...]". autrefois réservé à des collègues d'experts, c'est aujourd'hui un sujet qui concerne l'ensemble des acteurs publics et privés, notamment via la notion d'usage de la donnée. En complément des critères qualité liés à ces usages, la valorisation et mise à disposition de métadonnées de qualité reste un des principaux objectifs à tenir permettant une meilleure accessibilité et transparence de la donnée.

Il convient donc de mettre en avant l'ensemble des initiatives développées par les acteurs de la donnée pour valoriser ce qui est actuellement mis en place mais également pour établir de manière concertée les méthodes et outils à pérenniser.

Les axes choisis permettront plus largement la facilitation de l'accès à l'information sur la qualité des données géographiques. Le groupe de travail se positionne comme relais entre les initiatives locales et nationales en gardant comme objectif de répondre au besoin de l'utilisateur de la donnée.

2 – MISSION

Le groupe de travail « Qualification des données géographiques » a pour but d'aider à la réutilisation des données ouvertes grâce à une meilleure information sur leur qualité. Il permet également de mettre en avant les initiatives de contrôles qualité à priori et à posteriori et de sensibiliser les producteurs à la mise en place de ces contrôles.

³ La liste, non exhaustive, est disponible ici : <https://ouverture.data.gouv.fr/>

⁴ <https://www.cerema.fr/fr/actualites/qualification-donnees-geographiques-serie-fiches>

⁵ Norme qui établit les principes de description de la qualité des données géographiques <https://www.iso.org/fr/standard/32575.html>

3 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le règlement intérieur du CNIG s'applique à l'organisation et au fonctionnement du groupe de travail « Qualification des données géographiques ».

Le groupe de travail rapporte régulièrement, au moins une fois par an, l'état d'avancement de ses travaux à la Commission Règles et Qualité du CNIG.

Le groupe de travail mène sa mission dans le cadre d'une large concertation, associant en son sein des utilisateurs, des producteurs, des représentants de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que des fournisseurs de services liés à l'information géographique et des infrastructures de données géographiques. Il coordonne les contributions de ces acteurs.

Le groupe de travail est ouvert et à géométrie variable selon les sujets abordés. Des appels à candidatures et/ou à contributions sont organisés au regard des problématiques traitées.

La composition du groupe de travail pourra s'appuyer sur le réseau de partenaires déjà constitué. Ces acteurs sont issus de services de l'État, de structures publiques et privées, agissant à différentes échelles (nationale, régionale, départementale et locale).

Cette composition est destinée à s'ouvrir à tous les acteurs intéressés.

4 – MÉTHODE DE TRAVAIL

Le groupe de travail agira selon quatre axes :

- accompagnement des producteurs de données sur la création de données de qualité
- accompagnement à la mesure de la qualité
- accompagnement des diffuseurs de données : aide au choix des critères les plus pertinents à mesurer selon les données, aide au remplissage des métadonnées et au rapportage de la qualité ;
- l'accompagnement/(in)formation/vulgarisation à l'intention des utilisateurs de données géographiques avec la prise en compte des critères qualité et du retour utilisateur - écoute, crowdsourcing, évaluation, projet *Geospatial User Feedback* (GUF) - permettant de définir un usage à travers une donnée.

Pour atteindre ses objectifs, le groupe de travail s'appuie sur :

- quatre réunions par an (dont une en présentiel) avec accès à un système de visioconférence ; ces réunions en visioconférence utiliseront la WebConférence de l'État, instances Jitsi opérées par la Dinum, <https://webconf.numerique.gouv.fr/>
- des échanges à distance via une plateforme collaborative comprenant un espace de dépôt de documents accessibles en lecture/écriture aux membres du groupe.
- Le GT Quadogéo est documenté via un espace de stockage partagé Google Drive, dont le propriétaire est le compte gtquadogeo@gmail.com. Cet espace héberge les documents, les comptes rendus et les travaux finalisés.
- Certains travaux sont cependant publiés là où ils sont le plus utiles, tel le [registre de mesures Quadogéo](#).
- Pour ses travaux, le GT Quadogéo emploie tout outil nécessaire, notamment le répertoire [Quadogeo](#) de [l'espace Github du CNIG](#)
- Le GT Quadogéo communique à l'extérieur (mise en ligne des comptes rendu, communiqués) via les mécanismes de mailing "lettre d'info CNIG"
- Le GT Quadogéo publicise son action sur différents médias :
 - Le forum [GeoRezo](#), à l'initiative et en leur nom des membres du GT, ou via le compte [QuadoGeo](#)
 - Le réseau social Twitter via le compte <https://twitter.com/quadogeo>

5 – PLAN DE TRAVAIL PRÉVISIONNEL

Le GT prendra en compte [les résultats et livrables issus du premier mandat](#) à savoir :

- Les fiches méthodologiques du Cerema : sur le site du Cerema ou en accès individuels : Introduction - généralités - contexte du contrôle qualité - éléments statistiques – méthodes d'échantillonnage - mode de représentation - cohérence logique - exhaustivité – précision thématique - précision de position - qualité temporelle ;
- Les [webinaires de formation à la qualité](#) par le CRIGE PACA et CEREMA
- Le [registre des mesures de qualité des données géographiques](#) et le [registre en ligne](#) sur le Géocatalogue ;
- La [carte mentale](#) au sujet de la qualification des données suivant la norme ISO 19157 ;
- Deux pistes exploratoires de qualification de données (synopsis, logigramme) sur des thèmes particuliers ;
- La [méthodologie](#) de qualification de données (à consolider), comprenant :
 - une ébauche de nomenclature des usages génériques de l'information géographique ;
 - une maquette de restitution de la qualité des données ;
- Une [présentation du GUF](#), outil de retour utilisateur quant à la qualité des données.
- Le prototype d'un [outil de restitution graphique de la qualification](#) des données géographiques suivant la [maquette](#).
- La [Nomenclature des usages génériques de l'information géographique](#)
- Le [Modèle de parties qualité et métadonnées des géostandards](#)

Sur cette base et en fonction moyens humains disponibles, voici les nouveaux axes prévus :

- Créer un annuaire des participants actifs/passifs et liste de diffusion
- Optimiser le contenu de la page Quadogéo du nouveau site du CNIG
- Mettre en avant les initiatives de contrôle qualité de données géographiques
- Rédiger des billets réguliers sur des forums/sites spécialisés concernant la qualité (geotribu, georezo,...)
- développer un POC autour du projet GUF (qualité externe à travers le retour utilisateur)
- Consolider/développer le prototype de l'outil de restitution graphique initié dans le précédent mandat
- Coordonner le déploiement du [Modèle de parties qualité et métadonnées des géostandards](#)
- Promouvoir l'expression et l'utilisation des métadonnées sur la qualité des jeux de données géolocalisées, en lien étroit avec le GT Métadonnées
- Apporter une expertise dans les différents travaux des autres GT initiatives autour de la qualité des données géographiques (GT métadonnées, GT RIG, Ecosphère, schema.data.gouv...)

6 – MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'animation du groupe de travail et le secrétariat technique sont assurés par :

le CRIGE PACA : Stéphane ROLLE <prenom.nom@crige-paca.org>

l'IGN : Nicolas PY <prenom.nom@ign.fr>

7 – DURÉE DU MANDAT

Le présent mandat est défini pour une durée d'un an renouvelable.

Fait à Paris, le 12/02/2024